union PRESSE

Trois mois pour trouver un repreneur à 60 millions de consommateurs

ven 03/04/2026 - 19:22



Un décret, publié au Journal officiel le 29 mars, fixe les modalités de liquidation de l'Institution national de la consommation (INC), l'éditeur du magazine 60 millions de consommateurs. La mise en liquidation de l'INC et l'éventuelle cession du titre de presse à un acteur privé étaient prévues dans la loi finances 2026 en raison d'une mauvaise santé financière.

Le décret du ministère du Commerce prévoit la nomination d'un liquidateur durant neuf mois, à partir du 31 mars. Pendant ce temps, il sera chargé d' "assurer la continuité de l'activité de presse de l'établissement pour la durée nécessaire à la recherche d'un acquéreur privé pour cette activité". Un délai de trois mois à compter du début de la liquidation est accordé afin de trouver un repreneur. Cette période peut être prolongée si nécessaire.

Si le liquidateur constate que la cession de l'activité de presse n'est pas faisable, il doit y mettre fin. Les actifs pourront être cédés de façon séparée dans le cadre de la liquidation.

Lionel Maugain, journaliste à 60 millions de consommateurs et syndicaliste SNME CFDT, s'est alarmé de l'absence de toute mention du sort réservé aux quelque 60 salariés dans ce décret, ainsi que de critères pour la reprise du titre. Il a déclaré à l'AFP qu'il fallait "garantir l'indépendance du titre aux niveaux juridique et de la ligne éditoriale, pour ne pas devenir un

organe d’opinion”. Le ministère du Commerce interrogé par l’AFP, a rappelé suivre de très près le processus de reprise du magazine, dont il “connaît la valeur”. Il a indiqué que “le choix du repreneur se fera dans l’intérêt du titre”. L’instance se dit prête à travailler sur les offres d’acteurs privés, d’associations, de médias existants, ou sur la reprise par les salariés du magazine.
